

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
 du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA**

Séance Ordinaire du 27 septembre 2022

Date de la Convocation : 22 septembre 2022

Date de l'affichage : 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept du mois de septembre à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur **Michel CAUSSE**, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Martine ALBUCHER ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents : Geneviève **ABRANTES** ; Annette **CLUZEL** ; Elian **BOUZAT** ; Claude **BAUMES** ; Jacky **LACAN** - Vincent **NICOULEAU** ; Aude **JALADE** ; Martine **ALBUCHER** ; Jean-Michel **RECOULES** ; Michel **LAURENS** ; Pierre **GRIMAL** ; Josette **VAYSSE** ; Claudine **GRIMAL**.

Mandats : P. ANTOINE à A. CLUZEL ; F. VERGNES à J.M. RECOULES ; A. MASSOL à M. ALBUCHER ; S. ESTEVENY à G. ABRANTES.

Absents et excusés : /

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT 49001 DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une erreur d'évaluation lors de la confection du budget assainissement. Il n'a pas été prévu assez de crédit à la section dépense d'investissement au chapitre 16 "emprunt et dettes assimilées".

A ce titre, monsieur le Maire rend compte à l'assemblée qu'il convient de réaliser une décision modificative sur le budget assainissement au chapitre 16 pour une somme 1 000, 00 €. Dans ce cadre Monsieur le Maire propose d'effectuer la Décision Modificative suivante :

BP ASSAINISSEMENT SECTION INVESTISSEMENT			
Sens	Chapitre/opération	Article	Somme
Dépense	21 immobilisations corporelles	Opération n°13/ 2156	-1 000 €
Dépense	016 emprunt et dettes assimilées	1641	1 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, cet exposé entendu,

DECIDE : a l'unanimité

- **de voter** cette 1^{ère} décision modificative du budget Assainissement de la Commune 2022, ainsi équilibrée et comme présentée ci-dessus.

- **dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Martine ALBUCHER



Le Maire,
Michel CAUSSE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BP ASSAINISSEMENT : DM N°1

.....
Date de décision: 27/09/2022

Date de réception de l'accusé 30/09/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DE47_047

Identifiant unique de l'acte : 012-211201975-20220927-2022DE47_047-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-21120197500078-012038-DM1-2022-30092022000000.xml

(99_BU-012-211201975-20220927-2022DE47_047-BF-1-1_1.xml)

Annexe : Délib 2022-47 DM n°1 BP Assainissement.pdf (71_AN-012-211201975-
20220927-2022DE47_047-BF-1-1_2.pdf)

Délibération